

**46ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(29 avril – 10 mai 2024)**

**Erythrée**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le 6 mai 2024

Merci, Monsieur le Président.

La France note des avancées dans les domaines de l’accès aux soins de santé ainsi que des droits des femmes, en particulier les efforts pour l’élimination des mutilations génitales féminines et des mariages précoces. La France formule les recommandations suivantes :

1/ Abolir la peine de mort et ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;

2/ Ratifier la Convention sur les disparitions forcées ainsi que le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture ;

3/ Ratifier le statut de Rome de la Cour Pénale Internationale ;

4/ Mettre fin aux arrestations arbitraires et aux détentions prolongées sans inculpation et sans procès ;

5/ Mener des enquêtes contrôlant le respect des droits de l’Homme dans le cadre des périodes militaires du service national à durée indéterminée ;

6/ Poursuivre les efforts pour l’élimination des mutilations génitales féminines et les mariages précoces./.

Je vous remercie./.

[167 mots]